

ARRÊTÉ

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DU CENTRE NATIONAL DE GESTION

- VU** le code général de la fonction publique ;
- VU** le décret n°2002-550 du 19 avril 2002 modifié portant statut particulier du corps de directeur des soins de la fonction publique hospitalière ;
- VU** le décret n° 2007-704 du 4 mai 2007 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement du Centre national de gestion ;
- VU** le décret n° 2021-334 du 26 mars 2021 portant suppression des limites au nombre de présentations aux concours et examens de la fonction publique civile et de la magistrature ;
- VU** l'arrêté du 15 avril 2011 modifié fixant les modalités des concours sur épreuves d'admission au cycle de formation des élèves directeurs des soins de la fonction publique hospitalière ;
- VU** l'arrêté du 2 septembre 2019 portant délégation de signature au Centre national de gestion ;
- VU** l'arrêté du 13 janvier 2025 portant ouverture des concours d'admission au cycle de formation des élèves directeurs des soins de la fonction publique hospitalière ;

ARRÊTE

Article 1^{er}. – Le jury des concours ouverts les 3 et 4 juin 2025 pour l'accès au corps de directeur des soins de la fonction publique hospitalière est constitué comme suit :

Mme NIVET Laurence	Directrice d'hôpital, Directrice déléguée de la Direction Générale de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris, Présidente,
Mme BOUGEARD Valérie	Directrice des soins, Responsable de la formation des directeurs des soins, représentant la directrice de l'Ecole des hautes études en santé publique à Rennes,
Mme CHABROUX-VINSON Servane	Directrice des soins, Conseillère Technique et Pédagogique Régionale, représentant le Directeur Général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France,

Mme CASETTA Anne	Praticien Hospitalier, Cheffe du service prévention du risque infectieux de l'hôpital Cochin-Port Royal (Assistance Publique-hôpitaux de Paris),
M. HOUZE Christophe	Directeur des soins à la Direction des soins et des activités paramédicales de l'hôpital Cochin-Port Royal (Assistance Publique-hôpitaux de Paris),
M. JANAH Nabil	Directeur d'hôpital, Responsable du Département Etablissements de santé et stratégie territoriale à l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France,
Mme MAZELIER Pascale	Directrice des soins, Directrice de l'institut de Formation des Professionnels de Santé Quimper-Cornouaille (Finistère),
Monsieur ORLIAC Philippe	Directeur Adjoint, Coordonnateur Général des soins à la direction commune du Centre hospitalier universitaire de Saint-Etienne et du Centre hospitalier de Roanne,
Mme STENGER Carole	Directrice d'hôpital, Adjointe au chef du bureau exercice et déontologie des professions de santé, Représentant la Directrice générale de l'offre de soins au Ministère de la santé et de l'accès aux soins,

Article 2. – Sont désignés en qualité d'examineurs pour participer aux épreuves écrites et orales de ces concours :

Droit Hospitalier, Management et gestion hospitalière ou Soins et santé publique

Mme CALARD Corinne	Coordonnatrice Générale des Soins du Centre Hospitalier Universitaire Dijon Bourgogne,
Mme VELOT-LEROU Claire	Directrice d'hôpital, Directrice des ressources humaines de l'hôpital Saint-Louis (Assistance Publique-Hôpitaux de Paris),

Article 3. – Sont désignés en qualité de correcteurs pour participer avec les membres des jurys au déroulement des épreuves écrites du concours visé à l'article 1^{er} ci-dessus :

M. Fabien GOURDON,	Directeur d'hôpital, Directeur en charge des Affaires générales, Usagers, risques, Crise et Qualité du Groupe Hospitalier Universitaire Henri Mondor (Assistance Publique-Hôpitaux de Paris).
--------------------	---

Article 4. – Le jury des concours choisit les sujets des épreuves, arrête la liste des candidats admis à participer aux épreuves orales d'admission et établit les listes des lauréats.

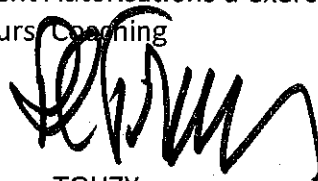
Article 5. – La présidence du jury est confiée à Madame Laurence NIVET.

Article 6. – Le secrétariat des concours est assuré par le Bureau des concours nationaux du Centre national de gestion.

Article 7. - La Directrice générale du Centre national de gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera mis en ligne sur le site Internet du Centre national de gestion.

Fait, le 25 février 2025

Pour la Directrice générale et par délégation
Le Chef du Département Autorisations d'exercice,
Concours Coaching



Philippe TOUZY